

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 14 juin 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLOT David donne pouvoir à VITEL Fabien,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MAUX Thierry.

SECRETAIRE DE SEANCE : LE MOIGNE Christine

Délibération n°2022-050

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 7

AMENAGEMENT

LES RIVES DU GOUESSANT - AVANT-PROJET RELATIF A LA VIABILISATION DU SITE

Par délibération en date du 20 septembre 2021, la commune de Lamballe-Armor a confié au bailleur social La Rance la réalisation de l'opération de construction de 40 logements à vocation sociale, située sur le site de l'ancien garage Renault à Lamballe, dénommée « Les Rives du Gouessant ».

Le chantier de dépollution du site est en cours de finalisation par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. Dès la rentrée de septembre, la commune de Lamballe-Armor devra engager les travaux de viabilisation du site pour desservir les différents îlots à bâtir.

Les études de conception de ces travaux ont été confiées au bureau d'étude LIAP pour les espaces urbains et IAOSSEN pour la partie hydraulique. L'aménagement a été pensé dans un esprit de quartier apaisé et de zone de rencontre avec des matériaux sobres, qualitatifs, respectueux de l'environnement et du contexte patrimonial. Il comprend :

- Des espaces de dessertes pensés pour favoriser les déplacements doux (piétons et cycles) ;
- Des espaces paysagers aux abords du Gouessant sont développés pour l'usage de la promenade, de la détente et pour la mise en valeur des points de vue ;
- Une gestion des eaux pluviales aérienne et par infiltration.

Les travaux se dérouleront en deux phases :

- Fin 2022-début 2023 : la première phase permettra la viabilisation du site par la réalisation des réseaux d'assainissement, d'eau potable et de voirie provisoire, pour un montant estimé à 465 000,00 € HT au stade avant-projet ;
- A l'issue des travaux de construction des logements par La Rance, la seconde phase comprenant les aménagements paysagers et la voirie définitive.

Considérant la présentation de l'avant-projet, transmise aux conseillers,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet portant sur les travaux de viabilisation de l'opération « Les Rives du Gouessant »,
- FIXE le coût prévisionnel relatif à cet avant-projet à 465 000,00 € HT (valeur juin 2022),
- DIT que les crédits complémentaires nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget 2023,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 05 JUL. 2022

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]